

QUELLES ESPÈCES ET POURQUOI?

Depuis 2015, un **règlement européen** (n° 1143/2014) sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) oblige les États membres à **prendre des mesures pour plusieurs dizaines d'espèces**. Ce règlement vise à prévenir et réduire les effets néfastes de l'introduction et de la propagation de ces espèces sur la biodiversité dans l'ensemble de l'UE.

Parmi ces EEE, **12 espèces de plantes et 3 d'écrevisses** sont ciblées par le projet LIFE RIPARIAS car elles représentent une menace majeure pour les milieux aquatiques et rivulaires, à haute valeur écologique.



Les EEE aquatiques, comme l'hydrocotyle fausse renoncule, peuvent entièrement recouvrir des plans d'eau, empêchant le développement des espèces animales et végétales indigènes.



Les écrevisses exotiques envahissantes sont porteuses de la peste de l'écrevisse, une maladie menaçant la survie de notre unique espèce d'écrevisse indigène.

UN PROJET INNOVANT

A travers le projet LIFE RIPARIAS, les autorités belges s'associent pour développer des approches innovantes visant à **optimiser la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE)** en établissant des priorités d'action par-delà les frontières régionales. LIFE RIPARIAS teste son approche dans les bassins versants de la Dyle, de la Senne et de la Marcq du district hydrographique de l'Escaut. Ce projet est rendu possible grâce au cofinancement de l'Union européenne dans le cadre du programme LIFE.

Zone pilote

COORDINATEUR



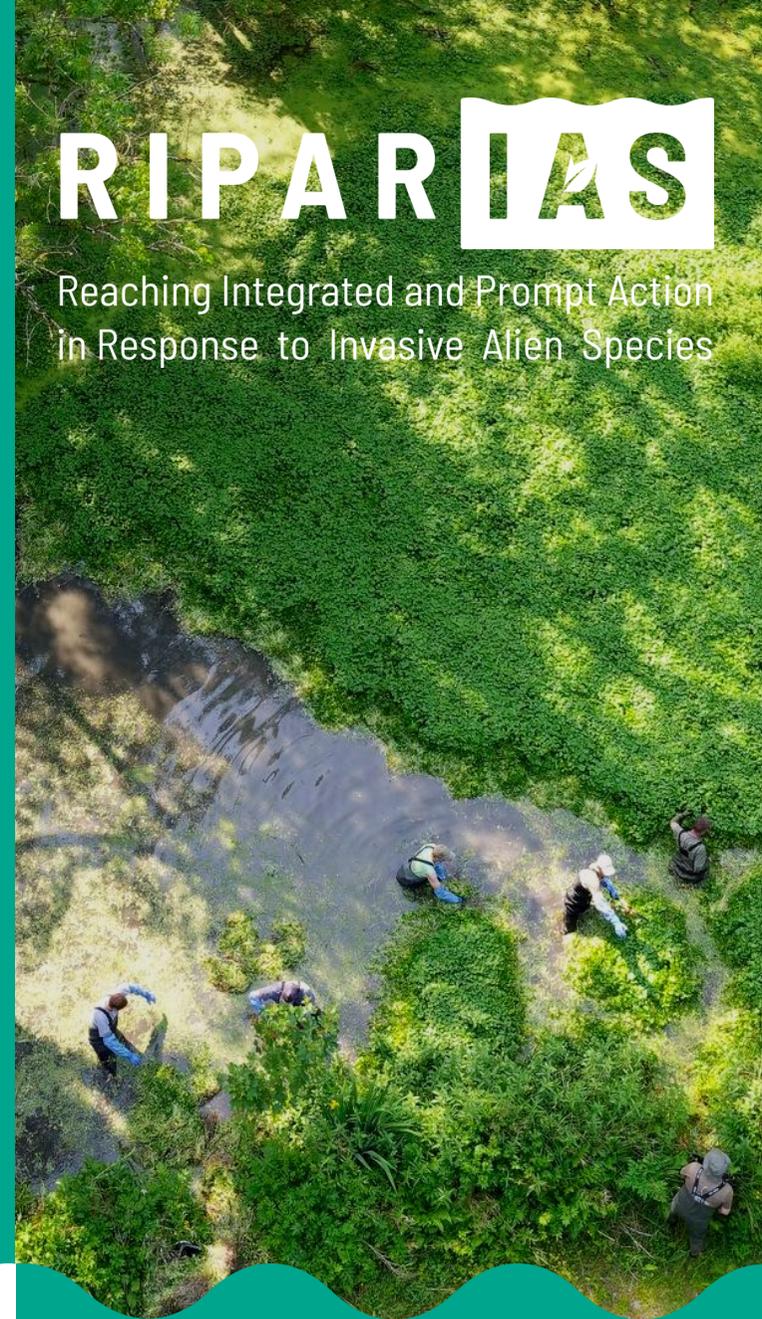
PARTENAIRES



Crédits photographiques : Adrien Latli, Etienne Branquart et Marie Patinet. Dessin: Amaud Monty
Ed. resp. : F. Fontaine & B. Dewulf - Bruxelles Environnement - Avenue du Port 86C/3000 - B-1000 Bruxelles - Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier recyclé.
Cette brochure ne reflète que les points de vue du consortium LIFE RIPARIAS. CINEA n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

RIPARIAS

Reaching Integrated and Prompt Action
in Response to Invasive Alien Species



riparias.be

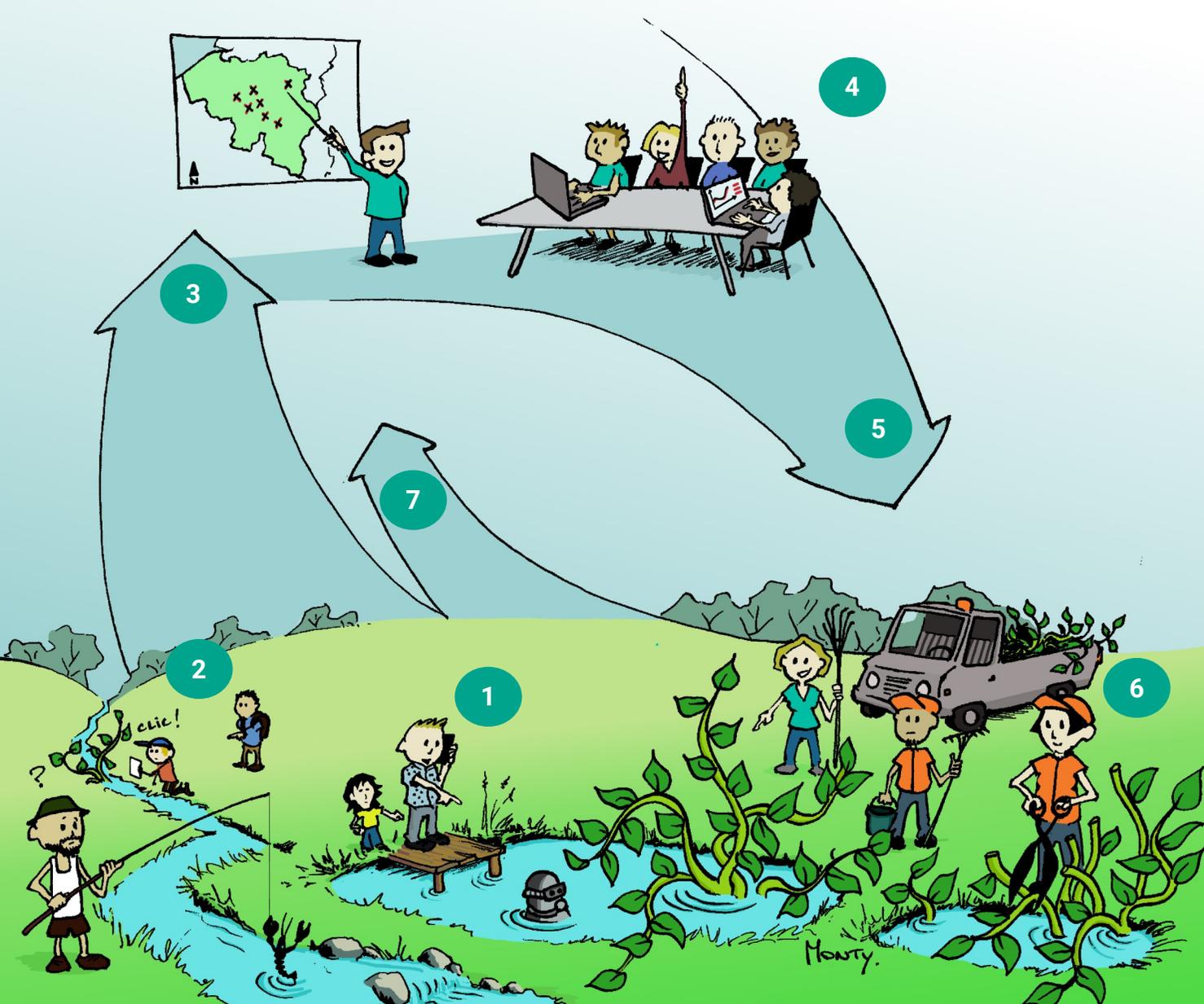


LIFE19 NAT/BE/000953
01/01/2021 – 31/12/2026

AIDEZ-NOUS!

Le projet LIFE RIPARIAS est notamment consacré à la **surveillance** active des plantes exotiques envahissantes aquatiques et de berges, ainsi que celle des écrevisses. L'objectif d'une telle surveillance est d'enregistrer et de cartographier la répartition géographique de toutes ces espèces. Ceci permettra de **prioriser les mesures de lutte** et d'élaborer des stratégies de gestion à l'échelle des bassins versants.

Il existe des applications pour partager vos informations sur la biodiversité. Si vous trouvez une espèce exotique envahissante (EEE) dans votre étang, votre jardin ou sur le terrain, **prenez une photo et partagez vos observations** sur les portails iNaturalist ou Observations.be. En les définissant comme données ouvertes, vous nous aidez, ainsi que les chercheurs du monde entier, à **protéger la biodiversité**. Plus d'informations sur notre site internet.



1. Les propriétaires d'étangs sont encouragés à informer les partenaires de LIFE RIPARIAS s'ils trouvent des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans leur propriété.

2. Les naturalistes, plongeurs, pêcheurs et autres bénévoles jouent un rôle essentiel via l'encodage de données, fournissant ainsi des informations sur les invasions en milieux aquatiques.

3. Les données récoltées via la science citoyenne sont mises à la disposition du projet LIFE RIPARIAS.

4. Avec l'aide d'un outil d'aide à la décision, les partenaires de LIFE RIPARIAS et les représentants des différentes parties prenantes établissent des **priorités d'action**, sur base des données disponibles.

5. Les stratégies de gestion à l'échelle des bassins versants sont approuvées. Ces documents fournissent des informations essentielles sur où agir en priorité, comment et sur quelles espèces.

6. Sur base des stratégies de gestion à l'échelle des bassins versants, les gestionnaires de terrain, aidés par l'équipe LIFE RIPARIAS et des bénévoles, mettent en place des **actions de lutte sur le terrain**.

7. À leur tour, les actions de lutte sont **enregistrées** en tant que données afin d'**améliorer la prise de décision**.



LA PRÉVENTION EST CAPITALE

- N'achetez pas, ne cultivez pas et n'introduisez pas d'EEE dans votre étang ou votre jardin
- Privilégiez les plantes indigènes
- Compostez avec soin

Plus d'informations sur les espèces alternatives indigènes, les guides de gestion, et les formations sont disponibles sur riparias.be